



Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

CFA giapats
APPRENTISSAGE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



PLAQUETTE D'INFORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR ÉDUCATEUR (DEME) Diplôme de Niveau 4

2022-2024

Digne Les bains

Formation initiale et apprentissage



La certification a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes:
ACTIONS DE FORMATIONS
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



TABLE DES MATIERES

LA PROFESSION DE MONITEUR EDUCATEUR.....	3
LA FORMATION DE MONITEUR EDUCATEUR.....	4
FINANCEMENT ET LIEU DE LA FORMATION	7
L'ADMISSION EN FORMATION.....	7

LA PROFESSION DE MONITEUR EDUCATEUR

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur-éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes..). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents. Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion.

Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

Les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

LA FORMATION DE MONITEUR EDUCATEUR

✘ Le cadre réglementaire

Référence de la certification visée :

- Décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 relatif au Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
- Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
- Circulaire interministérielle DGAS/4A/2007/436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités de formation préparatoires et d'obtention du DEES et du DEME

Référentiels utilisés :

Annexes de l'Arrêté du 20 juin 2007 relatif au Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

- Annexe 1 : Référentiel professionnel
- Annexe 2 : Référentiel de certification
- Annexe 3 : Référentiel de formation
- Annexe 4 : Tableau de dispense et d'allègement de domaine de formation

Objectifs et attendus de la formation

✘ Objectifs et attendus de la formation

L'objectif de la formation est de permettre aux personnes en formation d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer une fonction éducative, d'animation et d'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap afin qu'ils puissent les faire attester par le Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME).

Le référentiel de compétences est organisé en 4 domaines de compétences (DC) :

DC1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé

- Instaurer une relation
- Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités
- Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique
- Animer la vie quotidienne de l'établissement ou du service
- Concevoir et mener des activités de groupe

DC2 - Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

- Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives
- Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif

DC3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle

- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Elaborer, gérer et transmettre de l'information

DC4 - Implication dans les dynamiques institutionnelles

- Etablir une relation professionnelle avec les partenaires
- Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet
- Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

✖ Planification

La formation de moniteur éducateur est une formation professionnelle qui se déroule en alternance ; elle comprend 950 heures de formation théorique et 980 heures (28 semaines) de formation pratique, déroulée sur des terrains professionnels, Sites Qualifiants (employeurs et stages).

Tableau Prévisionnel

		Pour les personnes en « voie directe »	Pour les personnes salariées
DF1	Accompagnement social et éducatif spécialisé	400 h	400 h
DF2	Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	300 h	300 h
DF3	Travail en équipe pluri professionnelle	125 h	125 h
DF4	Implication dans les dynamiques institutionnelles	125 h	125 h
STAGE		980 h	280 h hors structure

La formation théorique se déroule en présentiel et en distanciel, certains contenus de formation ou unités de formation pouvant s'appuyer sur des modalités pédagogiques alternatives (formation sur site professionnel, Formation ouverte à distance (FOAD), Formation tutorée et encadrée (TTE)).

2023/2024				
	Formation théorique	Stage Formation Continue	Formation théorique	Stage Formation Continue
Septembre	35		35	
Octobre	35		105	
Novembre	70		28	
Décembre	35		42	
Janvier	35		35	
Février	49		35	
Mars	126		35	
Avril	35	105	91	
Mai	35	105	19	
Juin	70	70		
Juillet				
Août				
S/Total	525	280	425	0
	845		425	
	S/Total F° THEORIQUE		950	
	S/Total F° PRATIQUE		280	
	TOTAL		1 230	

✖ Dispenses et allègements

Le tableau suivant précise les diplômes et titres qui ouvrent droit à, d'une part, des dispenses de formation et des épreuves de certification afférentes et, d'autre part, des allègements potentiels de formation, en fonction de l'expérience et des acquis du candidat.

<i>Diplôme détenu par le candidat</i>	<i>Domaines de Formation</i>	DF1 Accompagnement sociale et éducatif spécialisé	DF 2 Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	DF 3 Travail en équipe pluri- professionnelle	DF 4 Implication dans les dynamiques institutionnelles
Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale			Dispense	Allègement	Dispense
BAC Professionnel Services en milieu rural				Dispense	Allègement
BAC Professionnel Services de proximité et vie locale				Dispense	Allègement
BAC Professionnel Soins et services à la personne				Dispense	Allègement
BEATEP Spécialité activité sociale et vie locale ou BPJEPS animation sociale	Allègement			Dispense	Allègement
DEAVS ou mention complémentaire aide à domicile			Allègement	Allègement	Allègement
Titre professionnel Technicien Médiation Services				Dispense	Dispense
Diplôme d'Etat d'Assistant Familial				Allègement	
Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement

* uniquement pour les candidats ayant préparé les secteurs d'activités « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté ».

- Les candidats qui souhaitent bénéficier d'une dispense ou d'un allègement de formation, en fonction des titres et parcours professionnels présentés ci-dessus pourront en faire la demande une fois les résultats des épreuves d'admission prononcés, en envoyant par courrier postal et/ou courriel auprès du secrétariat pédagogique (sophie-colomban@irts-pacacorse.com), une demande motivée et argumentée, un CV, ainsi que les diplômes et titres justifiants des compétences et connaissances pour instruire le dossier.
- La formation préparatoire au DEME ne se décline pas à ce jour en Blocs de Compétences.

✘ **Etudiants et candidats en situation de handicap**

L'IRTS propose à tous les étudiants et/ou stagiaires en situation de handicap, des aménagements matériels et pédagogiques lors des épreuves de sélection et de certification, mais aussi tout au long de la formation.

Un accompagnement adapté est proposé en fonction des demandes et des situations personnelles.

Pour toute information, nous vous invitons à vous rapprocher du référent handicap, Séverine MARCHAL, à l'adresse mail suivante: severine-marchal@irts-pacacorse.com.

✳ Taux de réussite et insertion professionnelle

L'employabilité des DEME est aujourd'hui forte sur le territoire et le bassin d'emploi, et ce quel que soit le statut et la voie d'accès à la formation.

La compétence associée à la médiation numérique ici proposée est une plus-value dans les compétences présentées par les professionnels.

	2020
TAUX DE REUSSITE AU DIPLOME	100 %
TAUX D'INSERTION	100 %
CDI	67 %
CDD	33 %

FINANCEMENT ET LIEU DE LA FORMATION

✳ Formation continue et apprentissage : 30 places

Formation ouverte aux personnes salariées dont l'employeur ou un opérateur de compétence (OPCO, FONGECIF ...) finance l'intégralité du coût de la formation, soit 11 400 euros.

Les candidats relevant de ce statut sont soumis à un « examen » et doivent avoir à minima 10/20 aux épreuves d'admission (écrites et/ou orales) pour être admis.

✳ Coût des épreuves de sélection :

125 € (ou 85 € de frais de sélection pour les personnes dispensées de l'épreuve d'admissibilité).

✳ Lieu de formation

IRTS PACA et Corse
9 Avenue Paul MARTIN
04000 Digne les Bains

L'ADMISSION EN FORMATION

✳ Les conditions d'admission

Pour entrer en formation, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Satisfaire aux attendus de l'épreuve d'admissibilité (épreuve écrite d'une durée de 2 heures ou élaboration par le candidat, d'une note complémentaire de 2 pages adressée à l'institut de formation).
- Être titulaire le cas échéant d'un diplôme permettant une dispense de l'épreuve d'admissibilité (cf ci-dessous) :

- Diplôme ou certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4
 - Baccalauréat ou diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat
 - DETISF
 - Bac Pro « Services de proximité et vie locale »
 - Bac Pro « Services en milieu rural »
 - Bac Pro « Accompagnement, soins et services à la personne »
 - Titre Professionnel Technicien médiation services
 - BEATEP spécialité « Activité sociale et vie locale »
 - BPJEPS « Animation sociale »
 - DEAVS
 - DEAF
 - DEAMP
 - DEAES
-
- Réussir l'épreuve orale d'admission (entretien)
 - Présenter dans les délais, un dossier d'inscription conforme et complet
 - Avoir obtenu l'autorisation d'absence de l'établissement employeur
 - Justifier d'un financement qui couvre la totalité de la formation

✘ L'épreuve d'admission

Il s'agit ici d'un entretien oral, qui prend appui sur un CV détaillé et une lettre de motivation argumentée.

- L'épreuve permet à l'établissement de formation :
 - de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression orale des candidats.
 - d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.
 - Type d'épreuve : entretien
 - Durée : de 15 à 30 minutes selon la modalité (présentiel ou distanciel)
 - Critères de sélection : motivation, autonomie, curiosité active, itinéraire personnel, capacités relationnelles et d'adaptation.
 - Correcteurs : un professionnel de l'éducation spécialisée et/ou un formateur interne
 - Notation sur 20.
- NB : les candidats titulaires d'une validation partielle (VAE) sont exemptés des épreuves d'admissibilité et d'admission . Un entretien de positionnement permet de définir les modalités du parcours pédagogique proposé et l'élaboration du devis associé.

Le règlement d'admission de l'établissement de formation précise les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection. Il est communiqué au candidat conformément à l'article R. 451-2 du code de l'action sociale et des familles en amont des épreuves d'admissibilité.

✘ Calendrier prévisionnel

<u>Inscriptions :</u>	Jusqu'au 29 aout 2022
<u>Epreuves d'admission :</u>	Le 12 septembre 2022 (IRTS Digne les Bains)
<u>Résultats d'admission :</u>	Le 14 septembre 2022
<u>Rentrée :</u>	Le 26 septembre 2022 (CFA/CE) le 17 octobre 2022 (CR)